

<b>Agir en faveur de l'emploi et des entreprises</b>	<b>P1</b>
<b>Agir pour les secteurs pêches et aquacoles</b>	<b>E302</b>

La Commission Permanente,

- VU** le Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE), et notamment les articles 107 et 108,
- VU** le règlement général d'exemption par catégorie n°651/2014 de la Commission européenne, publié au JOUE du 26 juin 2014, modifié par les règlements 2017/1084 du 14 juin 2017 publié au JOUE du 20 juin 2017, 2020/972 du 2 juillet 2020 publié au JOUE du 7 juillet 2020, 2021/1237 du 23 juillet 2021 publié au JOUE du 29 juillet 2021 et 2023/1315 du 23 juin 2023 publié au JOUE du 30 juin 2023 et rectifié au JOUE du 31 août 2023,
- VU** le règlement (UE) 2022/2473 de la Commission du 14 décembre 2022 déclarant certaines catégories d'aides aux entreprises actives dans la production, la transformation et la commercialisation des produits de la pêche et de l'aquaculture compatibles avec le marché intérieur en application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne,
- VU** le régime cadre exempté de notification N° SA 110226 relatif aux aides en faveur des entreprises des Pays de la Loire actives dans la production, la transformation et la commercialisation des produits de la pêche et de l'aquaculture pour la période 2023-2029, sur la base du règlement n°2022/2473 de la Commission du 14 décembre 2022,
- VU** le régime cadre exempté de notification N°SA.111723 relatif aux aides à la recherche, au développement et à l'innovation (RDI) pour la période 2024-2026,
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L1111-10, L1611-4, L1511-1 et suivants et L4221-1 et suivants,
- VU** le Code rural et de la pêche maritime, et notamment l'article L912-3,
- VU** la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,
- VU** le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris en application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,
- VU** le décret n°2021-1947 du 31 décembre 2021 pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et approuvant le contrat d'engagement républicain des associations et fondations bénéficiant de subventions publiques ou d'un agrément de l'Etat,
- VU** l'arrêté du 11 octobre 2006 portant fixation des modalités de présentation du compte rendu financier prévu à l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000,
- VU** l'arrêté DREETS 2022/632 du Préfet de Région portant approbation du schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation

de la région des Pays de la Loire,

- VU** le règlement budgétaire et financier de la Région des Pays de la Loire,
- VU** la délibération du Conseil régional du 2 juillet 2021 donnant délégation du Conseil régional à la Commission permanente,
- VU** la délibération du Conseil régional du 24 mars 2022 approuvant le schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation 2022-2028,
- VU** la délibération du Conseil régional des 16 et 17 décembre 2022 approuvant la stratégie « Terre-Mer : agissons pour une alimentation durable »,
- VU** la délibération du Conseil régional en date des 22 et 23 décembre 2023 approuvant le Budget primitif 2023, notamment son programme « Agir pour les secteurs pêches et aquacoles »,
- VU** la délibération de la Commission permanente du Conseil régional des Pays de la Loire du 9 février 2024 adoptant le règlement d'intervention pour l'organisation d'évènements promotionnels des productions et produits agricoles,
- VU** la délibération de la Commission permanente du Conseil régional du 23 septembre 2022 approuvant le cahier des charges de l'appel à projet « pêche - aquaculture »,

**CONSIDERANT** le rapport de sa Présidente,

**CONSIDERANT** la tenue de la commission Agricultures, agro-alimentaire, alimentation, forêt, pêche et mer

Après en avoir délibéré, décide,

**D'ATTRIBUER**

une subvention de 4 695 € (AE) à l'Association des pêcheurs de Grand Lieu pour l'organisation de la 74ème édition de la fête des pêcheurs à la Chevrolière représentant une dépense subventionnable de 48 620 € TTC.

**D'AFFECTER**

une autorisation d'engagement de 4 695 €.

**D'APPROUVER**

les termes de la convention n° 2024\_03213 figurant en annexe 3.1.

**D'AUTORISER**

la Présidente du Conseil régional à la signer.

**D'ATTRIBUER**

une subvention forfaitaire de 2000 € (AE) au COREPEM pour l'opération Route pêche - Port ouvert et la fête de la mer.

**D'AFFECTER**

une autorisation d'engagement de 2 000 €.

**D'APPROUVER**

les termes de la convention n° 2024\_03259 figurant en annexe 3.2.

D'AUTORISER

la Présidente du Conseil régional à la signer.

D'ATTRIBUER

un montant de 55 000 € (AE) à l'Association du Grand Littoral Atlantique au titre de la cotisation de la Région des Pays de la Loire pour l'adhésion 2024.

D'AFFECTER

une autorisation d'engagement de 55 000 €.

D'ATTRIBUER

un montant de 20 034,51 € (AP) à l'Association du Grand Littoral Atlantique au titre de la cotisation de la Région des Pays de la Loire pour le projet RELIEFS sur une dépense subventionnable de 114, 284 € TTC.

D'AFFECTER

une autorisation de programme de 20 034,51 €.

D'APPROUVER

les termes de la convention n°2024\_03256 figurant en annexe 4.1.

D'AUTORISER

la Présidente du Conseil régional à la signer.

D'ATTRIBUER

une subvention globale de 163 049 € (AP) aux bénéficiaires figurant en annexe 4.2, pour les 4 projets sélectionnés au titre de l'appel à projets régional pêche et aquaculture et qui représentent une dépense subventionnable de 232 733 € (dont 48 394 € HT et 184 339 € TTC).

D'AFFECTER

une autorisation de programme de 163 049 €.

D'APPROUVER

les termes des conventions n° 2024\_03214, 2024\_03215, 2024\_03216, 2024\_03217, figurant en annexes 4.3 à 4.6.

D'AUTORISER

la Présidente du Conseil régional à les signer.

La Présidente du Conseil régional



Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Les élus ci-après ne prennent pas part au vote : Claire HUGUES, Dominique DENIAUD.

REÇU le 04/06/24 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs